

BOLLÈNE LAMOTTE-DU-RHÔNE LAPALUD MONDRAGON MORNAS

A VOTRE SERVICE

LE MAGAZINE DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

#7

MARS 2017

LUDOVIC GUESNÉ
AGENT DE COLLECTE
SUR LE SECTEUR DE LAPALUD

TRANSFERT DE COMPÉTENCES

VOTRE INTERCO ÉVOLUE

ÉCONOMIE

Un questionnaire pour identifier
les besoins des seniors

SPANC

Un nouveau service gratuit pour
vous aider tous les mois

SOMMAIRE

P.3 En bref
..... Agenda

P.4 Dossier
3 nouvelles compétences
pour commencer l'année

**P.6 Développement
Economique**

P.7 A Savoir

P.8 Tribune politique

NUMÉROS

Accueil de Rhône Lez Provence

04 90 40 01 28

Mail : accueil@cclrp.fr

Fax : 04 90 34 72 99

Cabinet du Président

04 90 40 99 44

Service Communication

04 90 40 57 71

Restauration Collective

04 90 40 57 70

04 90 40 57 72

Service Déchets

04 90 40 22 40

SPANC & Urbanisme

09 70 59 71 00

Service Economique

04 90 40 57 74

Tourisme

04 90 40 01 28

Directeur de la publication : Anthony Zilio

Conception & Rédaction : David Valente

Crédits photo : Service Communication

Impression : Tirage 10 500 exemplaires,

Imprimex - Bollène

Dépôt légal à parution ISSN 2491-0287



ACCOMPAGNER NOS SENIORS



Madame, Monsieur, le vieillissement de la population doit s'accompagner de l'évolution de nos pratiques et de l'adaptation de nos politiques pour anticiper positivement ce changement. La communauté de communes est parfaitement consciente de son rôle moteur sur ce dossier.

Dans le cadre de la signature du CLDESS (Contrat Local de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire) avec le Conseil Régional PACA, notre intercommunalité a souhaité s'associer au développement de la « Silver économie ».

L'objectif de cette action est de promouvoir une économie qui rassemble toute la diversité des biens et des services répondant aux besoins des seniors du territoire, à la fois pour privilégier une qualité de vie mais également pour soutenir l'activité économique de Rhône Lez Provence.

Celle-ci concerne l'ensemble des secteurs d'activité au travers de la santé, du transport, des loisirs, de l'habitat, de l'alimentation et de l'urbanisme. Un écosystème qui réunit de nombreux acteurs : associations, fondations, mutuelles, établissements publics, PME et grands groupes.

Nous avons souhaité traiter dans un premier temps trois secteurs ciblés comme problématiques sur le territoire lors de nos différents entretiens : l'accès à la mobilité des seniors via les transports publics ou privés, l'accès et la maîtrise aux nouvelles technologies favorisant le lien familial et l'amélioration de l'habitat.

Je vous invite tout naturellement, si vous avez plus de 60 ans, à participer à notre enquête disponible à la réception du siège de la Communauté de communes à Bollène, à l'accueil de vos mairies ou à travers le service de portage de repas à domicile.

Bien à vous

Anthony ZILIO

Président de la communauté de communes

+ de 400 000€



11/03 INAUGURATION RESTAURANT SCOLAIRE

Un restaurant scolaire, ce n'est pas seulement permettre aux enfants de se nourrir. C'est avant tout la découverte du bien manger et de l'équilibre alimentaire.

La restauration scolaire participe à l'éducation du goût des enfants avec la qualité et la diversité des produits et il faut chaque jour en être conscient.

Ces travaux étaient importants pour nous et surtout pour nos enfants qui devaient jusqu'à présent se déplacer malgré le temps quelques fois capricieux pour se restaurer à l'école Pergaud.

Aujourd'hui, les petits lapalutiens de l'école du Parc pourront profiter des meilleures conditions possibles pour déjeuner.

50 000€



31/01 : Inauguration du centre de formation de la Maison Familiale et Rurale sur Bollène. Versement d'une subvention pour l'achat d'équipements informatiques et la rénovation du bâtiment.



2 500 €

28/01 : A l'occasion du Hand Fluo organisé par le Club de Handball de Bollène, l'interco a remis un chèque pour les soutenir, dans le cadre du contrat de ville.

AGENDA

2 mars

Fêtes des grands mères
Bollène

4 mars

Carnaval «sou des écoles»
Lapalud

5 mars

Loto «la chasse de derboux»
Mondragon

10-12 mars

Exposition photos
Mornas

12 mars

Bourse aux vêtements
Lapalud

16 mars

Thé dansant
Bollène

16 mars

Repas dansant club 3^{ème} âge
Mornas

18 mars

Repas amis des anciens
Lapalud

18 mars

Soirée dansante mornastempsdanse
Mornas

19 mars

Thé dansant «amicale laïque»
Mornas

20 mars

Collecte don du sang
Lapalud

24 mars

Concert «Le Condor»
Bollène

25 mars

Conférence sur les plus grandes énigmes
du XX^e siècle
Bollène

31 mars

Pièce de théâtre «Portraits de dames»
Bollène

7 mars

Repas spectacle «Soirée Cabaret»
Bollène

8 avril

Conférence «les écrivains médecins, ils soignent nos corps et nos esprits»
Bollène

9 avril

Foire de printemps
Lapalud

10-28 avril

Exposition de CONTACTS
Bollène

15 avril

Repas amis des anciens
Lapalud

Pour plus d'informations sur ces évènements, vous pouvez vous adresser :

Bollène : 04 90 40 51 00
Lapalud : 04 90 40 30 73
Mornas : 04 90 37 00 97
Mondragon : 04 90 40 82 51



3 NOUVELLES COMPÉTENCES POUR COMMENCER L'ANNÉE



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES

En application de la loi, l'intercommunalité gère depuis le 1er janvier 2017, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La collecte était précédemment assurée par les communes, aujourd'hui elle est assurée par des agents intercommunaux sans modification des jours de collecte. Sur Bollène, la Communauté de communes a repris le marché attribué à la société PIZZORNO là encore sans modification.

Les changements depuis le 1er janvier concernent essentiellement le fonctionnement des déchetteries. Il existe deux déchetteries situées sur les communes de Bollène et Mondragon. Elles seront dorénavant plus facilement accessibles et ouvertes à l'ensemble des habitants des communes membres du territoire. Les professionnels eux, ont accès à la seule déchetterie de Bollène.

Ce service de collecte et traitement des déchets est financé par le prélèvement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ou par une redevance spéciale payée par les professionnels.

Les élus communautaires se sont engagés à ne pas augmenter le montant de cette taxe en 2017.

Les anciens taux communaux seront maintenus afin de mieux appréhender les problématiques sur un territoire plus grand, et ainsi générer des économies d'échelles en optimisant les collectes et les coûts de traitement par la suite.

En 2017 ce seront également 30 points d'apports volontaires supplémentaires qui seront construits en lien avec les communes pour améliorer la collecte et faciliter le tri.

Notre service «collecte et traitement des déchets» est à votre disposition au 04.90.40.22.40 ou à l'adresse dechets@cclrp.fr.



LE TOURISME

La promotion du tourisme est elle aussi passée sous le giron intercommunal au 1er janvier. Un vrai projet de territoire va voir le jour avec la construction et la mise en place d'une offre cohérente par des experts, pour capter les touristes toute l'année.

Malgré le peu d'efforts de la ville de Bollène lors de ce transfert avec l'oubli des brochures, du site internet de l'office de tourisme et des dépliants, un vrai travail avec les acteurs touristiques locaux permettra très rapidement de produire de nouveaux supports de communication et ainsi promouvoir notre territoire.

A noter que par décision du juge, le Point Info Tourisme, volontairement oublié lors du transfert, sera restitué très prochainement pour une ouverture cet été nous l'espérons.



L'AIRE D'ACCUEIL

A l'heure actuelle, il existe une seule aire d'accueil des gens du voyage, située sur la zone d'activité du Sactar, à Bollène. Elle est composée aujourd'hui de 33 emplacements, néanmoins le manque d'entretien par la municipalité nous impose de programmer prochainement des travaux afin de respecter les normes d'hygiène et de sécurité.

EN SAVOIR PLUS



ÉLUE DÉPARTEMENTALE, MADAME BOMPARD DIT NON À LA RÉNOVATION DES ÉCOLES...

Depuis 2015, les élus de la majorité intercommunale souhaitent le transfert des bâtiments scolaires, sportives et culturelles sur proposition des maires des communes membres du territoire. A cette occasion une enveloppe de 9 millions d'euros avait été allouée à cet effet.

LA POSITION DE BOLLÈNE

Le maire de Bollène, lors du conseil communautaire du 9 février a voté contre le transfert des écoles du territoire à l'intercommunalité.

LES CONSÉQUENCES

Suite à ce refus, c'est l'ensemble des écoles qui sera privé de travaux et de nouveaux aménagements pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Effectivement, en plus de priver les familles bollénoises, le choix de Madame BOMPARD touche également les familles des autres communes jusqu'en 2019 (date du transfert obligatoire imposé par la Loi).

LA POSITION DE L'INTERCO

Le 17 février, le Président s'est engagé publiquement à travailler avec l'ensemble des maires pour trouver des solutions afin de permettre à certaines communes de bénéficier du soutien de l'intercommunalité.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RHÔNE LEZ PROVENCE
FORUM
6^e édition
intercommunal
DE L'EMPLOI

Pour la sixième année consécutive, Rhône Lez Provence organise avec ses partenaires le Forum Intercommunal de l'Emploi qui se tiendra le mardi 11 avril de 9h00 à 13h00 au Lycée Lucie Aubrac de Bollène.

Vous êtes employeur et vous recherchez des candidats ?

Inscrivez-vous et un stand vous sera proposé pour recruter vos futurs collaborateurs. Les candidats potentiels seront informés des postes à pourvoir, en fonction des profils que vous recherchez.

Pour toute information complémentaire le secrétariat développement économique se tient à votre disposition au 04 90 40 57 74 ou par email: economie@cclrp.fr.



QUI SE CACHE DANS LES ARBRES ?

INVENTAIRE ORNITHOLOGIQUE À MONDRAGON

La Lône de Lamiat située sur la commune de Mondragon, au cœur du site Natura 2000 «Marais de l'île Vieille et alentour» fera l'objet d'une étude afin de compléter les données historiques qui ont été récupérées sur le site étudié. Ce qui permettra de découvrir, sur le futur sentier de randonnée, des informations pédagogiques sur notre environnement.

Un rendez-vous à ne pas manquer pour les adeptes de la rando éducative en famille. *(Rendu de l'étude pour fin 2017)*

BILAN FISAC AIDES AUX COMMERÇANTS



Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité dans des zones rurales ou des zones urbaines fragilisées.

Un programme que nous avons mené pendant 2 ans à Rhône Lez Provence avec la prise en charge de 60% du prix des travaux pour la rénovation des devantures et la mise aux normes de l'accessibilité: 61 commerces ont bénéficié d'une visite d'architecte conseil, 54 commerces ont été accompagnés par la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de la Chambre des Métiers pour monter leur dossier administratif.

IMPORTANT : Prolongation du programme FISAC

vous avez jusqu'au 1er juillet 2017 pour déposer vos dossiers auprès de notre service : 04 90 40 57 74.

À LOUER



Local avec vitrine de 78 m² – Parking privé pour activité commerciale et/ou bureaux- Accès depuis la RD 994
Bail commercial- Disponible- Loyer 730 euros HT/mois
Contact service développement économique 04 90 40 57 74

FÉLICITATIONS À XAVIER THARREAU



Vous aviez soutenu Xavier, boucher traiteur pour les Trophées de la création ou reprise d'entreprises en Vaucluse. Cette 16ème édition de CREO VAUCLUSE a porté chance à notre bollénois puisque le 7 février il a été élu «Coup de cœur des internautes». Un grand merci aux personnes qui ont voté pour lui et nos félicitations à Xavier qui fait la fierté de notre territoire.

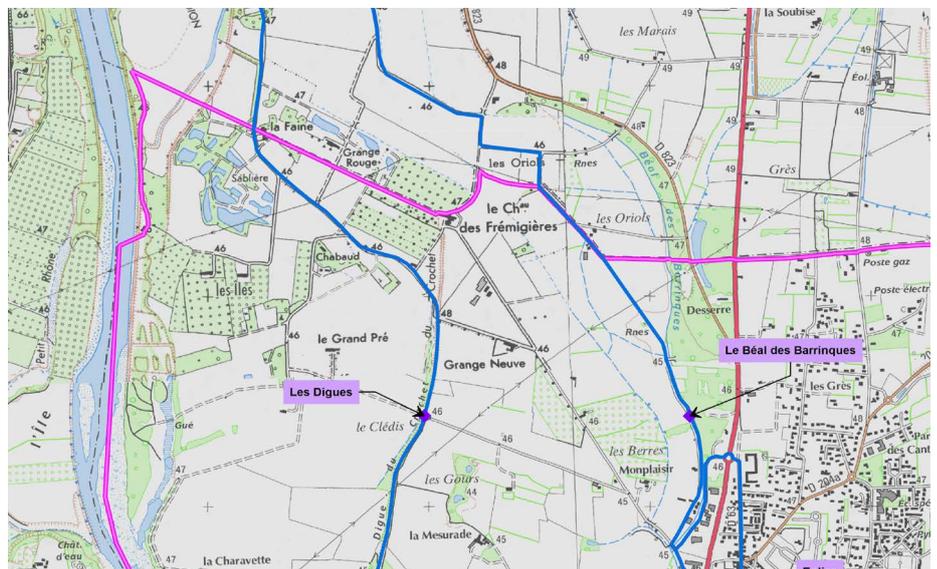
DÉCOUVRIR SON TERRITOIRE

CHEMINS DE RANDONNÉES, EN AVANT LES FAMILLES

Vous avez des enfants? Vous êtes fan de rando ?

Depuis peu nous travaillons sur de nouveaux chemins de randonnées. Vous pourrez ainsi visiter et redécouvrir les paysages vauclusiens sous un nouvel angle. De quoi satisfaire les adeptes de la marche, mais aussi du vélo. Sur cet ensemble de 5 nouveaux chemins, certains seront ouverts aux cyclistes, d'autres vous permettront de vous informer sur la faune et la flore des alentours ou simplement de flâner aux abords d'un fleuve ou d'un vignoble.

Une offre complémentaire des chemins existants, que nous vous inviterons à partager très prochainement.



DU NOUVEAU EN 2017

LE SPANC, OUVERTURE D'UNE PERMANENCE

Le SPANC veille à conseiller et accompagner les usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif, à contrôler la conception et la bonne réalisation des installations neuves ou réhabilitées, ainsi qu'à surveiller le bon fonctionnement et le bon entretien des dispositifs existants. Afin de vous accompagner au mieux, un nouveau dépliant est disponible, vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour effectuer vos contrôles en toute facilité. A retrouver au siège de l'interco, en mairie ou sur le site www.ccr1p.fr

Un nouveau service de permanences mensuelles et gratuites vous est proposé sur rendez-vous, pour vous conseiller techniquement lors de vos nouvelles installations ou demandes en cours.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENDEZ-VOUS : 09 70 59 71 00

l'interco vous accompagne
 Pour un environnement sain !
 Des permanences mensuelles gratuites sont mises en place !
 Informations sur les contrôles réglementaires en matière d'assainissement individuel
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
 RHÔNE LEZ PROVENCE

LES TRÈS GÉNÉREUSES INDEMNITÉS DE MARIE-CLAUDE BOMPARD

42 845.76€ : C'EST LA SOMME QU'ELLE A PERÇUE POUR AVOIR ASSISTÉ À UNE DIZAINE DE RÉUNIONS.

Entre 2008 et 2014, «Madame BOMPARD» qui chante les louanges de son exemplarité et de sa bonne gestion à qui veut l'entendre, ou pas d'ailleurs, a perçu une indemnité au titre de vice-présidente au développement économique à la Communauté de communes. Une indemnité destinée, à l'origine, à compenser les frais liés à sa fonction de vice-présidente.

Or, entre la mairie de Bollène et l'intercommunalité il n'y a que 3 kilomètres qui nous séparent et la durée moyenne de ces réunions avoisine les 60 minutes.

Situation cocasse passée volontairement sous silence ou pure avarice, ce qui est sûr c'est que cette image immaculée de Madame le Maire laisse vraiment à désirer.

Nous comprenons mieux aujourd'hui le sens des nombreuses interventions de Madame le Maire lors des conseils communautaires qui visent toujours le même objectif «récupérer l'argent intercommunal» sans avoir de projet.

Anthony ZILIO

Président de la communauté de communes
Élu de Bollène

«Une année gâchée pire, un massacre L'intercommunalité socialiste termine l'année avec une augmentation de sa trésorerie de 4 millions d'€ de plus que la prévision, allant rejoindre plus de 20 millions en caisse ! Cet argent ne tombe pas du ciel, c'est l'argent de nos foyers, de nos entreprises, déjà tant accablées par les charges qui les empêchent d'embaucher... Imaginez tous les investissements que nos communes pourraient faire avec cet argent : voiries, écoles, équipements sportifs... Ce n'est pas le choix de l'interco qui le laisse dormir sur des comptes.L'interco voulait des compétences : la loi leur en a donné. C'est un massacre ! Taxe de traitement des ordures ménagères qui explose comme le dénonce le maire de Lamotte du Rhône dans la presse, délégation de la gestion à un syndicat coûteux au lieu de gérer directement... Voilà la gestion de l'interco socialiste...Sans parler de l'accueil des touristes : malgré deux ans de délai rien n'a été fait pour que les touristes soient accueillis et conseillés. Peut-être considèrent-ils que le tourisme ne rapporte rien à notre économie locale, peut-être considèrent-ils que les hébergeurs n'ont pas besoin d'aide pour se faire connaître, que les restaurateurs ne cherchent pas de clients, que notre patrimoine ne mérite pas d'être mis en avant... Ils avaient deux ans, ils n'ont rien fait. Les socialistes veulent sans cesse plus de compétences, qu'ils exercent déjà correctement celles prévues par la loi ou qu'ils démissionnent.»

La municipalité de Bollène

**Vous ne recevez pas encore le magazine
remplissez le bulletin ci-dessous.**



À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE : C.C RHÔNE LEZ PROVENCE,
1260 AV THÉODORE AUBANEL, CS 20099, 84500 BOLLÈNE

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

J'autorise la Communauté des Communes à m'envoyer ses publications et des invitations pour toute manifestation organisée par ses soins (par courrier, sms, courriel). Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.